

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT DÉPARTEMENTS LIMITOPHRES Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne Réclames... 50 c. M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, Luzach, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos) and arrival/departure times for various services (Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte).

Cahors, le 24 Septembre 1874

La note suivante, ayant un caractère officieux, a été communiquée à l'Agence Havas :

Nous apprenons que la nouvelle répandue par un journal de province et reproduite par plusieurs journaux de Paris, que lundi dernier, à Arras, le Maréchal aurait répondu par le cri de : Vive la République ! à un autre cri poussé devant lui, est dénuée de tout fondement.

Ce démenti n'étonnera personne. Le maréchal Mac-Mahon est trop loyal pour vouloir trancher la question de la forme ultérieure du Gouvernement français. Nommé par l'Assemblée nationale, représentation du Pays, il sait qu'à l'Assemblée nationale seule, ou bien à celle qui lui succédera, appartient le droit de décider quel sera le Gouvernement après le Septennat.

Une occasion nous est offerte de manifester nos vœux et nos besoins. N'hésitons pas, le dimanche 4 octobre, à choisir des conseillers généraux qui soient par dessus tout dévoués au Maréchal, et qui aient su mériter sa confiance, par leurs sacrifices et par leur patriotisme.

Les électeurs doivent se demander, en allant au scrutin, si le candidat qu'ils portent est de ceux qui ont préparé l'avènement du Maréchal, et qui, depuis dix-huit mois, l'ont énergiquement défendu au milieu des luttes qu'il a eues à soutenir contre les passions républicaines et les convoitises radicales.

Le maréchal Mac-Mahon n'a pas crié Vive la République ! Il faut que les électeurs s'en

souviennent, à moins qu'ils n'aient le triste courage de se refuser aveuglement à marcher avec le Maréchal.

Electeurs, sachez reconnaître les amis de Mac-Mahon, et votez pour eux.

Revue des Journaux

Français.

L'Aube qui reçoit, on le sait, les inspirations de M. Casimir-Périer, publie un article assez curieux à propos des paroles prononcées par le Maréchal à Lille : « Je veux gouverner, a-t-il dit, avec les hommes modérés de tous les partis. » L'Aube se réjouit de ces paroles. Elle rappelle à ce propos « qu'elle a été des premières à saluer l'avènement du nouveau ministère, » qu'elle l'a considéré « comme un ministère de détente, » et elle se vante d'avoir « observé à son égard une neutralité qui n'a jamais rien eu de malveillant. »

A ces déclarations, que nous nous bornons à signaler comme un symptôme curieux de l'état de certains esprits, l'Aube mêle des attaques contre le Français. Elle paraît croire que nous nous refusons à voir dans M. Casimir Périer et ses amis de ces « modérés » auxquels le Maréchal a fait appel.

Journal de Paris.

Les républicains sont, en vérité, de bien étranges gens. Un hasard, — un malheureux hasard ! — les met pour la troisième fois en possession du gouvernement de leur choix. Au 4 septembre 1870, à la suite de quels événements, on le sait, le pouvoir tombe entre leurs mains. Dans ce pays qui n'est point républicain, dans ce pays qui, six mois auparavant, acclamait encore l'Empire, dans ce pays qui n'a grandi et prospéré qu'avec la monarchie, personne ne proteste. Les esprits sont autre part.

Une seule pensée préoccupe la nation tout entière : la défense du territoire. L'impéritie des conseillers de l'Empire a livré nos frontières à l'étranger ; nos armées, mal approvisionnées ou inférieures en nombre, viennent d'éprouver échec sur échec ; le sol français est envahi ; le chef de l'Etat est prisonnier ; l'Impératrice-régente est en fuite ; il n'y a plus de gouvernement, et l'ennemi s'avance à marches forcées

sur la capitale. Ce n'est point le moment de récriminer.

Une douzaine de républicains se sont installés à l'Hôtel-de-Ville, pour diriger, disent-ils, les opérations de la défense nationale. On les laisse faire, on accepte leur direction sans mot dire. Pendant cinq mois passés, ces douze républicains sont les maîtres incontestés de la France. Légitimistes, bonapartistes, orléanistes leur obéissent à l'envi, combattant sous leurs ordres, se faisant tuer pour assurer le succès de leurs plans, sacrifiant leurs plus intimes convictions à la sainteté de la cause dont ils se sont constitués d'office les défenseurs.

Surviennent les élections générales. La France manifeste de la façon la plus formelle son horreur des institutions républicaines ; les sept dixièmes des candidats élus sont notoirement partisans de la forme monarchique. Mais la paix n'est pas encore signée ; l'ennemi occupe la moitié du territoire ; les révolutionnaires, surexcités par la lutte, irrités de leur défaite, s'apprentent partout à achever l'œuvre de destruction commencée par l'étranger.

La Commune vaincue, la Monarchie pouvait, devait être faite. Chacun s'attendait à ce qu'elle le fût. M. Thiers, mal inspiré, demande à l'Assemblée d'en différer la proclamation, jusqu'après l'évacuation complète du territoire.

Notre rançon est payée, les armées allemandes ont évacué le sol français. Nous sommes rendus à nous-mêmes : rien ne s'oppose plus à ce que l'Assemblée achève sa mission ; M. de Bismarck ne peut plus influencer qu'indirectement sur nos destinées. M. Thiers, enfin, abandonne lui-même la partie.

Tout le monde, après la démarche du 5 août, considère la Monarchie comme restaurée. La lettre du 27 octobre vient tout remettre en question. M. le maréchal de Mac-Mahon est nommé pour sept ans président de la République. Jusque'en 1880, rien ne sera modifié à l'ordre de choses existant ; jusque'en 1880, on continuera à rendre la justice au nom de la République, à expédier les actes de l'Etat au nom de la République, à frapper les monnaies à l'effigie de la République.

Le parti républicain devrait assurément se montrer satisfait d'un résultat aussi inespéré. Sept ans de république assurés ! C'est plus qu'il n'en a jamais eu. Et quelle République ! la plus sage, la plus paisible, la plus heureuse des Républiques. Pas d'insurrections radicales

à repousser ; pas d'émeutes socialistes à combattre. Rien à craindre, pas même l'agitation d'une élection présidentielle. C'est la République sans les dangers de la République, c'est-à-dire sans ce qui rendait jusqu'ici impossible l'établissement de cette forme gouvernementale.

On s'imagine que les républicains saisissent avec empressement une si belle occasion ; qu'ils se hâtent de consolider par leur vote le régime politique dont le maintien devait leur paraître une utopie et qu'ils se préparent à l'organiser de leur mieux. On croit que leur plus grand souci est d'en protéger, d'en faciliter la marche, que c'est mal les connaître ! Les républicains ne seraient pas les républicains s'ils trouvaient que quelque chose est bien. Ils ont la République, ils devraient remercier le ciel et le maréchal. Non, non. Ce n'est pas cette république-là qu'il leur faut.

Patrie.

Certains journaux font grand bruit en ce moment d'une demande de démission qui vient d'être adressée par le gouvernement à M. Parsy, maire de Cambrai, dans les circonstances suivantes :

M. Parsy est le candidat choisi par les divers partis républicains pour faire échec, dans la prochaine élection du Nord, à M. Fiévet, conseiller général de ce département, candidat qui s'est déclaré purement et simplement septennaliste. Or, M. Parsy étant maire de Cambrai, il s'agissait de savoir si cette position officielle pouvait se concilier avec la situation nouvelle résultant pour lui du patronage de divers comités électoraux notoirement hostiles au gouvernement.

Le ministre ne l'a pas pensé, et tout en rendant justice au caractère honorable de M. Parsy, aux services également que celui-ci a pu rendre, il a, par l'entremise de M. le préfet du Nord, fait inviter le maire de Cambrai à se démettre de ses fonctions. Hâtons-nous d'ajouter, pour présenter cette affaire sous son véritable jour, que M. Parsy, prévoyant lui-même l'embarras dans lequel sa candidature pourrait le placer vis-à-vis de l'administration, s'était empressé d'offrir spontanément sa démission de maire, au cas où cette démission serait désirée par l'autorité supérieure.

Il ne nous paraît pas que, la question ainsi présentée, un conflit puisse s'en suivre : aussi n'avons-nous pas été étonnés de voir qu'aucun membre de la Chambre n'eût jugé à propos de saisir, comme on l'avait dit, la commission de permanence de cet incident. Mais que penser des feuilles républicaines modérées ou radicales qui, à ce propos, jettent feu et flammes, invectivent successivement et le préfet, et le sous-préfet et les ministres. Oublient-elles donc, ces impartiales feuilles, le langage qu'elles ont tenu naguère, lors de la révocation de ce maire de la Corrèze, qui avait déclaré fort honnêtement, sans songer aucunement à mal, sa préférence pour la solution de l'Appel direct au peuple, la période du septennat passée et les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon — bien entendu — expirés ?

A lire tous les journaux de la coalition républicaine, M. Bonnetou, le magistrat municipal en question, était un factieux, et la mesure dont il venait d'être l'objet n'était qu'équité pure et que justice. D'où vient donc que ce qui était trouvé excellent quand il s'agissait du maire d'Ussel soit jugé si mauvais alors qu'il s'agit du maire de Cambrai? Le premier pourtant respectait au moins le septennat, tandis que la profession de foi absolument républicaine de M. Parsy a pour effet immédiat et fatal de supprimer cette institution en l'englobant dans la République.

La République! Faudra-t-il le répéter encore et sur tous les tons? La République! mais elle n'existe pas plus présentement et ne saurait pas plus exister pendant sept ans que l'Empire ni que la Royauté. C'est en vérité, après le vote solennel du 23 juillet qui a repoussé la proposition Périer, se moquer d'une singulière façon des décisions de la Chambre que de prétendre représenter comme des soutiens du gouvernement actuel les partisans d'un régime aussi formellement condamné.

Gazette de France.

La cour d'assises de l'Ardèche vient d'être appelée à juger une jeune fille nommée Marie Saint-Michel, accusée et convaincue d'infanticide. Le jury a cru pouvoir l'absoudre, car elle était plus malheureuse que coupable. Les circonstances qui ont accompagné sa faute sont de telle nature que nous éviterons de les relater; mais nous pensons devoir rapporter un fait qui se rattache à cette triste cause.

Marie Saint-Michel habite un hameau protestant dont un M. Pinet est le pasteur. Quand le triste état de cette infortunée fut soupçonné par le public, ce M. Pinet la prit à part et la pressa si fort qu'il obtint l'aveu complet de sa faute. Il la réprimanda sévèrement et lui dit que le seul moyen de se relever aux yeux de tous, c'était de prendre soin du petit être qu'elle allait bientôt mettre au monde.

M. Pinet parlait en digne pasteur, et jusque-là sa conduite ne mérite que des éloges. Mais bientôt un changement caractéristique dans l'aspect de Marie Saint-Michel fit penser à un infanticide; des bruits sinistres coururent dans le pays, et M. Pinet alla dénoncer au parquet la malheureuse qui lui avait livré son secret.

Nous nous abstenons de commenter trop longuement l'acte de M. Pinet, mais nous le signalons à l'attention des protestants austères qui déclament à la journée contre les inconvénients de la confession.

Ces messieurs se montrent généralement fort agressifs, fort intolérants, fort partiaux quand ils parlent du catholicisme.

Nous nous garderons d'imiter leurs procédés habituels, et nous ne rendons pas leur religion responsable de l'acte isolé de M. Pinet.

En revanche, nous constatons que les fastes de la justice n'offrent pas un seul exemple de prêtre catholique dévoilant dans une circonstance quelconque le secret de la confession.

M. Pinet en sollicitant les confidences de Marie Saint-Michel la confessait — autant qu'un protestant peut confesser.

Les ministres protestants, comme les prêtres catholiques, ont accepté la noble et délicate mission de diriger des âmes. Ce n'était pas comme voisin ou même comme ami que M. Pinet demandait à Marie Saint-Michel de lui ouvrir son cœur, c'était comme directeur spirituel. La pauvre fille a eu confiance en lui; elle pensait que l'interprète attiré d'un Evangile de miséricorde et de pardon était le plus sûr des confidents dans les affreuses circonstances où elle se trouvait. Elle s'est décidée à tout lui dire — c'était bien naturel!...

En vérité, la démarche de M. Pinet nous stupéfait.

N'oublions pas que tous les habitants du hameau regardaient le crime de Marie Saint-Michel comme manifeste, et qu'il lui eût été impossible d'échapper à une dénonciation. Il y avait dans le pays des gens qui avaient le triste devoir de signaler sa situation à l'attention de la justice. Pourquoi M. Pinet les a-t-il devancés? Si quelqu'un devait se taire en cette circonstance n'était-ce pas lui?

Journal des Débats.

Les nouvelles qui nous parviennent depuis quelques temps d'Amérique présentent sous un aspect assez triste la situation actuelle de la plupart des Etats de l'ancienne Confédération du Sud. La lutte entre les blancs et les noirs vient de s'y ranimer avec une intensité plus grande encore qu'avant la guerre.

De la Louisiane et de l'Arkansas, où l'anarchie règne depuis deux ans et paraît devoir passer à l'état chronique, la querelle des deux

racés s'est étendue dans ces derniers temps aux autres Etats. Dans le Mississippi, les deux villes de Vickburg et d'Austin (cette dernière porte le même nom que la capitale du Texas) ont été le théâtre de rixes sanglantes. A Trenton, dans le Tennessee, les nègres se sont réunis en armes et ont menacé les blancs d'un massacre général. Mais leurs adversaires ont prévenu leur attaque, les ont dispersés et ont exécuté sommairement (*lynched*) seize des meneurs.

Il importe de remarquer que, dans les trois premiers des Etats que nous venons de citer, la prépondérance numérique des noirs les rend complètement maîtres de l'administration, dont ils se sont emparés aussitôt après la pacification du Sud. Les blancs y sont réduits à une impuissance absolue. Mais il n'en est pas de même dans le Tennessee: le gouverneur de cet Etat est un blanc; les hommes de couleur y sont notablement en minorité. C'est cependant là que la lutte a pris le caractère le plus cruel.

Les exécutions faites à Trenton dans les derniers jours de août n'ont pas tardé à être imitées; quelques jours après, les blancs, victorieux dans une lutte survenue à Couchatta (Louisiane), ont appliqué aussi la loi de lynch à six de leurs prisonniers. Des scènes semblables se sont passées à Lancaster et à Monterey dans le Kentucky, à Ridge-Springs dans la Caroline du Sud. A George-town, dans ce dernier Etat, ce sont les gens de couleur qui se battent et s'exterminent entre-eux. La population blanche y est si faible numériquement, qu'elle est comme perdue au milieu de l'autre. Elle ne compte dans cette ville que 748 individus contre 2,772 nègres. Dans le comté dont elle est la capitale, la disproportion est à peu près la même: 2,773 d'une part, 13,388 de l'autre. Isolée sur la côte, à vingt lieues du dépôt du chemin de fer le plus voisin, George-town forme avec la contrée qui l'environne comme une république particulière, absolument abandonnée à la domination des gens de couleur. Mais, ainsi que nous venons de l'indiquer, la guerre civile y est également déchaînée.

Deux factions partagent la ville; leurs chefs sont deux hommes de couleur, membres de la législature de l'Etat, auquel ils sont complètement étrangers d'origine. L'un, W.-H. Jones, est venu s'y établir à la fin de la guerre, n'ayant, dit-on, qu'une chemise sur le dos. Il est aujourd'hui sénateur de la Caroline du Sud, commandant de la milice de son comté et possède 100,000 dollars. Son rival, James Bowley, est aussi un nègre du Nord, émigré comme le premier après la guerre sans un dollar en poche: il en a maintenant 200,000. C'est à l'occasion des prochaines élections locales qui vont avoir lieu au mois de novembre dans tous les Etats que les deux factions en sont venues aux mains. La lutte passionnée et trouble la population toute entière. Les femmes elles-mêmes prennent part aux réunions électorales (*hustings*), et non seulement elles y votent, mais, le cas échéant, elles se battent pour leurs candidats favoris. Le 16 août, une vraie bataille s'est engagée dans les rues et dans les maisons de la ville, ainsi que dans les plantations environnantes. Ce jour-là et les suivants, les scènes de pillage et de meurtre se sont tellement multipliées, que les habitants paisibles, craignant pour leurs personnes et leurs propriétés, ont, de concert avec les autorités, envoyé une Adresse au gouverneur de l'Etat, demandant avec instance l'envoi d'un corps de troupes fédérales. Ce secours a permis au shériff de rétablir l'ordre, au moins momentanément. L'un des chefs, Bowley, a été incarcéré, et il est gardé à vue dans sa prison par des hommes au service de son rival, car chacun d'eux a sa propre milice.

L'autorité locale assiste à ces troubles non pas impassible, sans doute, — car les journaux sont pleins de ses doléances et de ses appels désespérés au pouvoir central, — mais absolument impuissante. On voit par ce qui précède que les contrées du Sud où les nègres sont livrés à eux-mêmes ne sont pas moins troublées que celles où ils sont en contact, c'est-à-dire en guerre avec l'autre race.

Annihilés ou opprimés dans certains Etats, menacés dans les autres, les anciens propriétaires d'esclaves paraissent résolus à sortir à tout prix de cette situation intolérable. Ils ont formé partout des lignes afin de mieux concerter leurs moyens d'attaque ou de défense, car ils n'ont guère à compter sur l'appui de l'autorité centrale. L'administration hésite à intervenir dans la querelle; d'une part, elle a besoin de se ménager les suffrages des gens de couleur, qui lui assurent

dans les élections une majorité considérable; de l'autre, les hommes d'Etat du Nord ne peuvent ni ne veulent entièrement sacrifier aux nouveaux affranchis cette puissante et intelligente aristocratie du Sud qui, par le caractère, l'activité, l'habileté politique, est une des gloires de la grande république.

Informations

L'Union de l'Ouest dit savoir qu'un certain nombre d'électeurs de Maine-et-Loire, qui s'étaient abstenus au premier tour, ont décidé de prendre part au scrutin du 27. Nous souhaitons que l'Union de l'Ouest soit bien informé. Le langage des feuilles d'extrême droite est toujours aussi hostile et intransigeant. Mais nous savons que leurs conseils de passion ne sont pas toujours suivis.

On annonce que M. Thiers va partir pour Nice et l'Italie; en route, il s'arrêterait au château de Vizille, près de Grenoble, chez M. Casimir Périer.

M. Senard, candidat dit républicain dans le département de Seine-et-Oise, a adressé, il y a quelques jours, une lettre au *Constitutionnel*, qui l'avait accusé d'avoir proposé, en 1870, au roi Victor-Emmanuel, la rétrocession de Nice et de la Savoie. L'ambassadeur de M. Glais-Bizoin se défendait très énergiquement d'avoir jamais songé à un projet aussi anti-patriotique. Le malheur veut que le *Constitutionnel* ait retrouvé un numéro du *Dirito*, du 19 novembre 1870, où M. Crispi, propriétaire de cette feuille, rapporte un entretien qu'il a eu avec M. Senard. « M. Senard m'a affirmé, dit M. Crispi, que la République ne pouvait pas vouloir garder Nice pas la violence. Il m'a prié vivement d'interposer mon influence pour remettre la solution au retour de la paix. » Il faut faire remarquer au lecteur que M. Crispi appartient, en Italie, à une opinion beaucoup plus avancée que l'opinion à laquelle M. Senard appartient en France. Il y a donc affinité, notamment sur le terrain anti-religieux, entre ces deux personnages. Ce sont deux amis. Or, entre l'affirmation, à près de quatre ans de date, de M. Senard, intéressé à se justifier pour obtenir les voix des électeurs de Seine-et-Oise, et l'affirmation, tout à fait désintéressée, au lendemain de l'offre, de M. Crispi, il nous semble que l'hésitation n'est pas possible. Toutes les apparences sont contre M. Senard.

Quoiqu'il n'ait pas encore été pris de décision à cet égard, on suppose que les élections partielles pour l'Assemblée nationale ne se feront pas toutes le même jour.

On procéderait le 18 octobre prochain aux élections ayant pour but de pourvoir aux vacances qui se sont produites depuis quelque temps déjà. On se réserverait de pourvoir ultérieurement aux vacances qui se sont produites plus récemment.

(Journal de Paris.)

La *Iberia*, journal gallophobe, qui se publie à Madrid, nous arrive avec une nouvelle devant laquelle les hommes qui ont le moindre sens politique auront peine à garder leur sérieux. Le duc de Parme, le comte Caserta et le comte Bari, réunis en conseil extraordinaire avec don Carlos, auraient décidé que don Carlos serait l'unique représentant des quatre branches de la maison de Bourbon ayant droit éventuel au trône de France!...

On ne sait vraiment où s'arrêtera la rage des novellistes et ce qui doit étonner le plus, de l'impudence de ceux qui fabriquent de semblables bouffées, ou des feuilles qui les reproduisent en affectant d'y croire.

ESPAGNE

On mande de Tolosa, 19 septembre (source carliste):

« Les troupes républicaines à Bilbao ont canonné les travaux carlistes en obéissant à des signes partant du mont Avril, où se trouvait Morales avec les commandants des canonnières allemandes.

» On assure que don Alphonse est entré à Liria, après avoir détruit le château de Serica.

» Le général républicain Garcia Rena aurait été destitué pour avoir caché la vérité sur l'issue du combat avec Villalain, dans lequel il a été battu. »

On lit dans la Liberté :

Nous apprenons que parmi les papiers de l'ex-maréchal Bazaine, saisis au fort de Sainte-Marguerite, on a trouvé une lettre très sympathique, très affectueuse du général Zabala, alors ministre de la guerre en Espagne et commandant en chef de l'armée du Nord, donnant lieu de supposer que des ouvertures avaient été faites à l'ex-maréchal en vue de l'induire à accepter un commandement en Espagne.

La visite de la duchesse de la Torre à l'île Sainte-Marguerite, et les lettres du général Zabala, auraient déterminé l'ex-maréchal à hâter l'exécution de son projet d'évasion.

On sait que la *Liberté* a été la première à annoncer le départ probable de l'ex-maréchal pour l'Espagne. Nous apprenons aujourd'hui que M. Bazaine va se rendre très prochainement à Santander, où réside en ce moment une partie de la famille de M^{me} Bazaine.

El Tiempo, organe alphonstiste, consacre un de ses numéros à se demander ce qu'est devenue l'Espagne depuis six ans qu'elle s'est laissée aller à faire une révolution contre la reine Isabelle. S'adressant en particulier à l'amiral Topete, notre confrère expose les fruits produits par la révolution du 17 septembre. « La Catalogne, dit le *Tiempo*, l'unique espoir de notre richesse manufacturière et l'école de nos agriculteurs, la Catalogne est agonisante, la Catalogne se meurt sans remède, si l'esprit fécond de Votre Excellence n'enfante une idée puissante et toute prête à agir, comme Minerve armée, une idée aussi neuve que celle qui vint au capitaine du port de Cadix le 17 septembre 1868. » Puis le journal espagnol énumère les fabriques fermées, les multitudes d'ouvriers sans ouvrage, les maux produits par la guerre carliste, suite de la révolution, plus de travail, plus de marchands, plus de marchandises, plus de voyageurs. Bref, de tout cet article se dégage aussi nettement que possible la nécessité de restaurer don Alphonse sur le trône d'Espagne pour rendre à la Péninsule la prospérité dont elle jouissait avant 1868. Il ne sera pas sans intérêt de savoir comment le maréchal Serrano appréciera cette expression des regrets et des espérances du parti alphonstiste.

— Tous les journaux s'occupent de l'importance que peut avoir une lettre écrite par l'Empereur de Russie à don Carlos. C'est une lettre de politesse disent les uns; c'est une reconnaissance et un encouragement disent les autres. Il est impossible que la lettre ne soit pas publiée prochainement; nous saurons alors de quel côté est la vérité.

Chronique locale

et méridionale.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Le *Libéral du Lot* donne à ses lecteurs ce que l'on appelle un numéro à sensation; mais il nous semble avoir épuisé son sujet puisque de la première à la dernière ligne, il n'est question que de la personnalité de son directeur, M. Talou.

Nous n'aurions rien à dire à cet enthousiasme s'il ne dépassait les limites de ce qui est convenable et permis. Nous trouvons qu'il est peu convenable d'accabler ses lecteurs d'accusations vides de sens, et qui ne reposent sur aucun fait.

Nous pensons qu'il n'est pas permis d'imiter le geai de la fable qui se parait des plumes du paon. Certes, nous n'aurions jamais songé à rappeler les services que le concurrent de M. Talou a rendus au canton de St-Géry, si le rédacteur n'avait eu l'idée ingénieuse de les porter à l'actif de son patron. Tout cela, c'est de l'audace, et rien de plus.

M. La Rédaction du *Libéral du Lot* fait un cours *ex professo* sur les candidatures officielles. Son argumentation ne mérite aucune réponse, car elle ne repose sur aucun fait. Des insinuations, toujours des insinuations, rien de palpable. Samedi prochain, nous mettrons les points sur les i, et nous rappellerons à M. Talou qui connaît le mieux les pratiques de la candidature officielle de lui ou de M. Depeyre. Nous raconterons à l'aide de quels moyens il est parvenu à avoir la maigre majorité de une voix au premier tour de scrutin, et de 49 au second tour.

Nous rappellerons quel fut le rôle de certains agents de l'administration en sa faveur. La robe d'hermine de M. Talou est trop mouchetée pour

qu'il ait le droit de s'ériger aujourd'hui en Caton et en censeur.
 Tout le bruit qui se fait autour de cette candidature *in extremis* ne nous prouve qu'une chose, c'est qu'elle est absolument compromise.

Laissons donc cette candidature radicale que repousse le grand parti de l'ordre, et occupons-nous du mouvement conservateur qui, sur tous les points, s'accuse avec un ensemble qui prouve la défaite irrévocable de la Révolution.

CANTON DE LATRONQUIÈRE.

Dans ce canton, comme à Saint-Géry, on sème la calomnie contre le candidat conservateur qui ne s'en occupe nullement, et il a bien raison, car il a pour réponse le vote du 4 octobre.

Voici la circulaire de M. Bouscarel, elle est claire et même raide pour son adversaire.

Il n'y a pas par quatre chemins pour prouver que les hommes d'ordre ne doivent pas voter pour le membre sortant.

Nous cédon la parole à M. Bouscarel :

CHERS COMPATRIOTES,

Aux dernières élections pour le Conseil général, vous m'avez honoré de plus de 900 suffrages, quoiqu'ayant à lutter alors contre une administration aux tendances radicales ;

Aujourd'hui que, rallié sous le drapeau conservateur du Maréchal, le parti de l'ordre se sent rallié et soutenu, je viens, fortifié de l'appui des nombreux amis que je compte dans ses rangs, poser ma candidature encore cette fois, tout en regrettant que nos divisions locales aient eu ce fâcheux résultat d'éloigner momentanément d'autres candidats plus dignes et plus capables que moi, qui n'ai sur eux d'autre avantage que celui de ma position au centre du canton et de vos intérêts.

Mais, pour mieux vous faire connaître mon programme, veuillez me permettre une revue rétrospective de la gestion de celui que la majorité a choisi pour son mandataire en 1871 ;

Lui ou ses partisans vous avaient fait espérer, n'est-ce pas :

1° La Diminution des charges ?

Pourquoi dès-lors a-t-il laissé augmenter de deux heures, c'est-à-dire d'un quart, la journée des attelages ? ce qui, outre la fatigue excessive qui en résulte pour vos bestiaux souvent chétifs, renferme une profonde injustice, puisque cette charge nouvelle retombe exclusivement sur le petit propriétaire, le fermier, le métayer, obligés d'acquiescer leurs prestations de bestiaux, en nature, tandis que celui qui a les moyens de se libérer en argent, demeure à l'abri de cette augmentation. Où est donc l'égalité des charges ?

2° L'Économie dans les dépenses ?

Le budget départemental de 1870, avait arrêté les dépenses à 871,760 fr. 23 c.

Et l'opposition se récriait :
 Mais le budget de 1874, à la confection duquel il a pris part, les a élevés à 988,486 fr. 97 c.

Par suite l'augmentation des dépenses, dans ces quatre ans de République, a été de 116,726 fr. 74 c.

Mais aussi que de merveilles projetées ou réalisées avec votre argent !... je vous en donnerai des nouvelles.

3° L'Instruction publique et obligatoire ?

Gratuite ? l'avez-vous ? il est vrai que, comme corollaire, il veut l'obligation, c'est-à-dire l'obligation par les parents d'envoyer leurs enfants à l'école, sous peine d'amende et de prison.

4° Des Routes partout, des Ecoles, des Clochers ?

Ils sont encore en projet ; mais convenez avec moi que, s'il les avait fait construire, il ne pourrait plus vous les promettre encore cette fois, et à chaque élection.

5° La représentation de votre canton dans la majorité du Conseil général.

Aujourd'hui comme autrefois, il est en opposition avec la majorité du Conseil général : Il a été parmi les cinq seulement qui ont voté contre la loi sur les Maires.

Qui est-ce qui souffre de cette hostilité ? C'est vous, chers compatriotes, dont les intérêts sont représentés dans la minorité.

6° Des Services généraux et particuliers ?

On est à se demander quels sont ceux qu'il a rendus ; à moins de lui tenir compte d'avoir été la cause involontaire de la nomination de son desservant, à une cure cantonale.

Des faits et gestes de votre élu, que je viens de signaler, vous trouverez la preuve dans les procès-verbaux du Conseil général et dans les recueils qui existent aux archives de toutes les Mairies.

En résumé beaucoup de bruit et de tapage, de vaines promesses, accroissement des dépenses, augmentation de la corvée des prestations pour les pauvres, voilà le bilan de la gestion de votre Re-

présentant.

A vous, Electeurs, de voir maintenant si vous devez lui confier de nouveau ce mandat qu'il a si mal rempli.

Après ces explications que je devais vous donner pour bien préciser la situation, voici mon programme :

Faire généralement le contraire de ce que je reproche à mon concurrent ;

Favoriser par tous les moyens vos intérêts religieux, moraux et matériels, tant généraux que particuliers.

Soutenir et défendre le Gouvernement conservateur du maréchal de Mac-Mahon, jusqu'à l'expiration des pouvoirs que la majorité de l'Assemblée lui a confiés, tout en réservant l'avenir, au lieu de chercher à l'affaiblir ou à le renverser, pour ouvrir la porte à toutes les Républiques.

Vos suffrages, librement exprimés, feront connaître si vous approuvez ces idées.

BOUSCAREL.

Latronquière, 17 septembre 1874.

CANTON DE FIGEAC (EST).

Nous faisons connaître à nos lecteurs la circulaire si franche et si loyale de M. Mage. Nous le félicitons de la netteté de ses déclarations. Tout nous porte à croire que la majorité conservatrice de ce canton ne lui fera pas défaut. Nous attendons la profession de foi de M. Teilhard, et si elle est conforme à ce qu'on doit attendre du maire de Figeac, nous lui pardonnerons encore ses faiblesses pour le parti radical, et nous garderons la neutralité. Mais si le membre sortant garde le silence, nous serons forcés de nous rappeler ses hésitations, et nous nous souviendrons qu'il a permis que le bonnet phrygien de la Liberté fût placé dans la salle de sa mairie.

Voici la circulaire de M. Mage :

Mes chers Concitoyens,

Cédant au vœu qui m'en a été exprimé par plusieurs d'entre vous, je me présente à vos suffrages dans l'élection qui doit avoir lieu le 4 octobre prochain, pour la nomination d'un membre du Conseil général.

Si vous m'accordez votre confiance, je mettrai tous mes soins et tout mon zèle à défendre, avec énergie, les intérêts du canton, ne les sacrifiant jamais, comme nous en avons été témoins dans ces derniers temps, à des satisfactions personnelles.

Dans l'emploi des fonds vicinaux, je m'inspirerai des besoins de chaque commune. Il faut, en effet, que l'arbitraire fasse place à l'équité, et qu'une plus juste répartition de nos ressources vicinales soit faite entre les communes.

Le service de l'instruction primaire et celui de l'assistance publique éveilleront également toute ma sollicitude.

En résumé, j'essaierai, dans la mesure de mes forces et de mon influence, de faire le bien, et à cet égard mon passé peut répondre de l'avenir.

Laissez-moi ajouter que, homme d'ordre avant tout et conservateur résolu, je donnerai au gouvernement de l'illustre maréchal de Mac-Mahon tout mon concours dans l'œuvre d'apaisement qu'il a entreprise, réservant à la nation le droit de se prononcer sur ses destinées à l'expiration légale du septennat.

Enfin m'honorant de vos suffrages, vous protesterez contre les hommes que leur position placerait parmi les conservateurs et qui, par faiblesse et par ambition, tendant la main à ceux qui, dans tous les temps, par leurs agissements, entretiennent l'inquiétude dans les esprits, arrêtent la reprise des affaires, et entravent l'essor du commerce et de l'industrie.

Figeac, le 19 septembre 1874.

MAGE, Emile,

Docteur en droit, ancien magistrat

CANTON DE FIGEAC (OUEST).

Nous ne parlerons pas de Figeac (ouest), tellement l'élection de l'honorable M. Cipièrre est certaine.

Il a pour concurrent M. Amédée Rouchon !

CANTON DE SOUILLAC.

L'élection de M. de Marquessac est certaine ; les conservateurs sont unis ; le parti de l'ordre est constitué sur des bases solides et marche lui aussi avec cette discipline qui jusqu'ici a fait la force du parti radical. Aucun d'eux ne fera défaut. Il n'en est pas de même dans le camp radical. M. Lachèze a des concurrents, et des concurrents redoutables. Voici la lettre que nous adresse M. de Marquessac, en attendant une réponse plus complète à la lettre anonyme du fameux électeur de Meyronne.

Monsieur le Directeur,

N'étant abonné à aucun des journaux radicaux de Cahors, j'ai connu trop tard la lettre de l'inconnu de Mayronne pour faire insérer à temps ma réponse

dans les journaux du 21.

Je pourrais m'abstenir de répondre ; j'ai horreur des lettres anonymes que le dernier des malfaiteurs peut écrire sans la crainte du châtement.

Je répondrai cependant une fois pour toutes. Agréez, etc.

Comte de MARQUESSAC.

Cieurac, 22 septembre.

CANTON DE VAYRAC.

Les chances se dessinent de plus en plus en faveur de M. Dussol, ses sentiments conservateurs, les souvenirs de son grand-père qui fut député pendant douze ans, sa grande situation de fortune, et les sympathies personnelles qui l'entourent, tout assure son succès.

Nous lisons dans le *Journal de Paris* :

Le 17 a été célébré, à l'église de la Trinité, le mariage de Mlle Solacroup, fille de l'éminent directeur de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, avec M. Heurteau, ingénieur des mines.

Les témoins des jeunes mariés étaient M. Didion, délégué général au conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans. M. Callon, inspecteur général des mines, M. Boinvilliers ancien président de section au conseil d'Etat, M. Morandière, inspecteur général des ponts et chaussées.

Malgré l'époque de l'année et l'absence forcée d'un grand nombre de personnes, l'église était entièrement remplie.

Citons au hasard, au milieu de cette foule, MM. de Waru, Dufou, de Richemont, Denion, du Pin, de la Panouse, administrateurs de la Compagnie d'Orléans ; Lemercier, chef de l'exploitation ; Forquetot, ingénieur en chef de matériel ; de Vaugrigneuse, chef de la comptabilité ; Gemahling, chef du secrétariat ; de Molon, ingénieur ; Edouard Delessert, administrateur de la Compagnie de l'Ouest ; Mathias, directeur de l'exploitation du chemin de fer du Nord ; Durbach, chef de l'exploitation du chemin de fer de l'Est ; Mausion, directeur du chemin de fer de Ceinture ; Eugène, Rolland, Hédouard Hervé, H. Orsat.

La messe a été dite et la bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Seguin, premier vicaire de St-Germain-des-Prés.

Tout le monde s'accordait à louer la beauté, la grâce et la modestie de la jeune mariée.

La commission chargée de constater l'aptitude des engagés conditionnels d'un an qui désirent entrer dans les troupes à cheval, se réunira pour examiner les jeunes gens du Lot, le 26 septembre 1870 de 7 à 10 heures du matin au quartier de cavalerie de Montauban.

Par arrêté du 15 septembre 1874, M. Delrieu, inspecteur primaire à Largentière, a été nommé aux mêmes fonctions à Gourdon, en remplacement de M. Riquien, qui reçoit une autre destination.

La *Gazette de France* publie le texte d'une circulaire que M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets relativement aux traitements et aux pensions de retraite des instituteurs et des institutrices publics. A la circulaire sont joints cinq cadres comprenant les différents points traités par le ministre. Les deux premiers concernent les instituteurs et les institutrices titulaires ; le troisième et le quatrième, les instituteurs-adjoints et les institutrices-adjointes ; le cinquième enfin présente la récapitulation générale. Dans ces tableaux les préfets auront à inscrire : 1° Les traitements actuels des maîtres et maîtresses ; 2° Les traitements résultant du projet de loi dont un exemplaire leur est transmis ; 3° L'augmentation de dépense qu'entraînerait l'application des articles 1 et 2 de ce projet ; 4° Enfin en regard de ces dépenses, l'évaluation exacte des ressources nécessaires pour y faire face. Le travail complet devra être adressé le 10 octobre prochain au plus tard au ministre de l'instruction publique.

Nous lisons dans l'*Echo de la Dordogne* :

Le tribunal correctionnel de Périgueux a rendu, son jugement dans l'affaire de l'émeute du 4 septembre.

Les débats dont il nous est interdit de rendre compte, ont duré deux jours.

Ont été condamnés savoir :

Marzoc (Hippolyte), portefaix, à 2 ans de prison ; Frédéric Cornu, garde-barrière, à 3 mois de prison ; Jean Vergnaud, marbrier, à

3 mois de prison ; Emile Castel, typographe au *Républicain*, à 2 mois de prison ; Marie Delmond, épouse Laboulade, à 1 mois de prison ; Sylvestre Brune, aubergier, à 15 jours de prison ; Pierre Marois, cocher, à 6 jours de prison ; Pierre Loubradou, cordonnier, à 16 fr. d'amende ; Joseph Desmont, charpentier, *idem* ; Antoine Dulac, artiste, *idem* ; Abel Bardou, peintre, *idem* ; Antoine Sage, clerc d'avoué, *idem* ; Baptiste Sénal, débitant, *idem* ; Elie Mercier, portefaix, *idem* ; Louis Barthomet, marchand de lunettes, *idem* ; Pierre Dome, scieur de bois, *idem*.

Les autres prévenus, au nombre de seize, ont été acquittés.

Il ne reste plus à statuer que sur l'affaire d'un seul prévenu, dont l'affaire a été renvoyée à la prochaine audience de vacation, par suite de l'absence d'un témoin.

Nous ne rapporterons pas, à raison de l'interdiction des débats, les incidents qui se sont produits pendant la première audience ; mais, puisqu'un de nos confrères a jugé à propos de faire savoir que M^e Mie, avocat des prévenus, a été frappé de la peine disciplinaire de *trois mois de suspension* par un jugement motivé du tribunal, nous ne voyons pas d'inconvénient à répéter ce fait.

M^e Mie annonce, du reste, par la voie de la presse, qu'il fait appel de ce jugement devant la cour de Bordeaux.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Dernières nouvelles

Bayonne, 23 septembre.

Les dépêches carlistes, en date de Tolosa 22, portent que le brigadier Perula, avec deux bataillons Navarrais, a attaqué vigoureusement, à la baïonnette, l'église et le village de Biurrun, défendu par Moriones avec dix bataillons.

Les libéraux auraient été complètement battus et auraient pris la fuite, en laissant au pouvoir des carlistes 80 prisonniers, une grande quantité de munitions de guerre, plusieurs centaines de fusils et d'autres effets militaires.

Les libéraux auraient subi de grandes pertes ; celles des carlistes seraient moindres.

Don Carlos, ajoute la dépêche carliste, est sorti d'Estella et a parcouru le champ de bataille pour examiner les positions de l'ennemi, et se rendre compte des violences commises à Biurrun ; il aurait vu des cadavres brûlés inhumainement par les libéraux.

Ceux-ci auraient assassiné quelques femmes à Biurrun.

La conduite de Perula a été brillante ; il a eu deux chevaux tués sous lui.

Don Carlos et Dorregaray ont passé la nuit à Mobanos.

Rome, 23 septembre.

Quelques journaux annoncent que le roi ira prochainement à Milan visiter l'exposition industrielle, et qu'il y recevra M. Rancès, ministre d'Espagne en Italie.

Mayence, 23 septembre.

Les catholiques hessois se sont prononcés formellement, dans la réunion qui vient d'avoir lieu à Mayence, contre les projets de lois ecclésiastiques présentés par le gouvernement grand-ducal et ont déclaré que si ces projets obtenaient force de loi, ils leur opposeraient une résistance aussi énergique que celle des catholiques de Prusse vis-à-vis des lois ecclésiastiques adoptées dans ce dernier pays.

Paris, 23 septembre 5 h. 10 matin.

Le maréchal de Mac-Mahon a reçu le grand-croix de l'ordre de Metjedié, des mains de l'ambassadeur de Turquie à Paris.

M. Elie de Beaumont, secrétaire de l'Académie des sciences, est mort.

Bourse de Paris.

Paris, 24 septembre 1874.

Rente 3 p. %	63,15
— 4 1/2 p. %	90,50
— 5 p. %	99,75

Annonces

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlet Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux et vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte névralgique et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 19,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n° 62,913.

Valgorge (Ardèche), 49 octobre 1863,

La Revalescierie est un remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre

spécifique, elle est aujourd'hui guérie.
MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescierie, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La Revalescierie chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e, 26, place Vendôme, Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 460 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Bulletin de la Société de Géographie.

SOMMAIRE :

I. — Mémoires et Notices.

Guy de Contenson, capitaine d'état-major. — Les inondations dans la plaine de Tien-Tsin.
L'abbé Durand. — Le roi San-Francisco du Brésil.

E. Viollet-le-Duc. — Nouvelle carte topographique du massif du Mont-Blanc.
Noix, capitaine d'état-major. — Notice sur la carte du Mexique au 1/3,000,000.

II. — Communications.

F. Périer, capitaine d'état-major. — La nouvelle triangulation de l'île de Corse.
Périer. — Les formations géologiques contemporaines du fond des océans.

III. — Comptes rendus d'Ouvrages.

Charles Grad. — Récentes études sur le foehn et le sirocco.

IV. — Actes de la Société.

Procès-verbaux des Séances.
Ouvrages offerts à la Société.

Carte.

G. de Contenson. — Inondation de la plaine de Tien-Tsin. Nouvelle triangulation de la Corse.

Bureaux : 58, rue des Ecoles, Paris.

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

104, rue Richelieu, à Paris.

LE CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS est encore en mesure de délivrer à ses guichets, au prix de 277 fr. 50 (sans commission) les **Obligations Communales et Départementales de 300 fr. 5 0/0 du Crédit foncier de France, émission 1872.**

Ces Obligations jouissent de la double garantie des Départements ou des Communes et du Crédit Foncier de France.

Toutes valeurs facilement négociables sont acceptées en paiement au cours du jour, sans commission.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la Langue fran-

çaise, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 85^e fascicule, QUO à RAR, est en vente.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 94^e livraison (19 septembre 1874). — TEXTE : Nouvelles, par J. Girardin. — Un trait d'union par M^{me} Colomb. — Les syngraphes, par H. de la Blanchère. — Les environs de Paris : Saint-Germain, par P. Vincent. — La dette de Ben-Aïssa, par Marie Mâchéral.

Dessins par Emile Bayard, Mesuel, Bertall, etc.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

CONSTIPATION

Méiez-vous des purgatifs et laxatifs qui, loin de guérir, rendent la constipation invincible. SEULE la PODOPHYLLE COIRRE ne purge pas et guérit radicalement. Pharmacies, ou 24 rue du Regard, Paris. 3 francs pour recevoir franco.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés
Le propriétaire-gérant, A. Layton

A VENDRE une grande quantité de **Tuiles creuses** pour toiture. S'adresser au bureau du **Journal du Lot.**

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE
DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES
PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETTE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusqu'en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviriens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

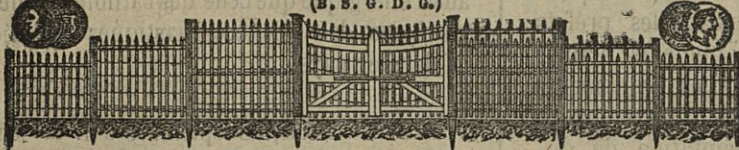
Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER (S. S. G. D. G.)



COMPTOIR A BORDEAUX COURS NAPOLÉON, 132. **CLOTURES DE LA GIRONDE** EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE **USINE** AU PORT DE LA SOUYE LA BASTIDE-BORDEAUX

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE. **PRIX : Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 15 c., suivant la hauteur. ÉCRIRE FRANCO.** Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au prix de fabrication.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

EN VENTE

Chez M. J.-D. Crayssac, libraire

Jean XXII et la Pologne

ÉTUDE HISTORIQUE DU XIV^e SIÈCLE par M. J. MALINOWSKI, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors. **Prix : 30 centimes**

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE rue du Lycée, à Cahors Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Feux d'artifices; Lanternes vénitiennes en tous genres.



PLUS de CHEVAUX COURONNÉS!!! Coiffures promptes et sans trace des chutes, écorchures, piqures, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris (Éviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard.) — Se trouve dans les Pharmacies.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. **PRIX : 1 FRANC.**

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

ERNEST FOUBERT

M^{en}-Dentiste de Paris.

Dentiste du Lycée et des principales maisons d'éducation de Cahors.

Etabli à Cahors depuis 1871, rue Fénélon, maison Boutarel, au 1^{er}

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE DE CAHORS, 1873, POUR PIÈCES ET DENTIERS ARTIFICIELS.

M. ERNEST FOUBERT se charge (avec garantie) de toutes les pièces artificielles, depuis une dent jusqu'au dentier complet, soit en or, soit en platine, avec dents naturelles ou minérales; dentiers en caoutchouc vulcanisé, à gencives roses, avec succion ou sans succion. Pansement et guérison des dents malades par un procédé simple et seul usité dans les maisons de premier ordre. Extraction rapide et assurée dans les cas les plus difficiles.

AVIS

Le sieur BERGON, tailleur d'habits, rue des boulevards, à Cahors, a l'honneur de prévenir les pères de famille, qui ont leurs enfants au Lycée en qualité de pensionnaires, qu'il confectionnera pour leur compte le costume complet, y compris le képi, col et gants, au prix de 70 fr. pour la taille la plus élevée, et au prix de 60 fr., pour la taille moyenne et la petite. Prix du pantalon de toile 6 fr. Il garantit la bonne exécution de ses ouvrages.

Il tient à la disposition de ses confrères, toutes les fournitures, en boutons, palmes, etc.

A Vendre ou à Louer

GARNIE OU NON GARNIE

L'auberge dite de Jean de Bru, située rue du Lycée, à Cahors et tenue par M^{me} veuve LAFON (Hélène). S'adresser pour traiter à ladite veuve LAFON, propriétaire de l'établissement. Toutes facilités pour le paiement.

VICHY

Admission : Paris, 22, boul. Montmartre. PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les aigreurs et digestions difficiles. Sels de Vichy pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy. SUORE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif. Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du **CONTROLE DE L'ÉTAT** Cahors, chez M. Dulac, pharmacien